Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260626-20260606-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION

Nombre de Conseillers :
En exercice : **15**
Présents : 12
Votants : 15

Délibération n°20260624_06

L'an Deux Mille Vingt-six.
le 24 juin 2026,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30,
A la salle Bellevue, sous la présidence de Mr Erwan Briand, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2026.
Etaient présents : M. BRIAND Erwan, Mme GALLAIS Magali, M. LEVENEZ Nicolas, Mme LAZ Laura, Mme SALAUN Corinne, , Mme LE SANN Camille, Mme MENOT Fanny, Mme MAHE Françoise, M. HUGUENIN Hervé, Mme PLOE Marine, M. HUGUENIN Alban, M. PETILLON JACQUES
Absents, M. LE DU Stéphane, M. THOMAS Yannig, M. ALLAIN Mikaël,
Tous les trois ont donné pouvoir
Secrétaire de séance : LAZ Laura
Etaient également présente : Evennou Valérie, Secrétaire générale de Mairie.

Objet : Délégué à la protection des données :

Le Maire Expose : la mission « RGPD » jusque-là portée dans le cadre d'une convention avec le CdG29 a pris fin le 29 mars 2026.

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) est un expert chargé de veiller au respect du RGPD au sein de notre organisation, en conseillant, contrôlant et alertant sur les traitements de données personnelles.

La commune doit donc désigner le DPD et il ne peut y avoir qu'un seul DPD par commune qu'il faut déclarer en ligne auprès de la CNIL.

Au préalable, la décision de chaque commune pour désigner son DPD doit être prise de manière réglementaire décision du maire.
La CCHC a donc informé les communes membres de la désignation du délégué.

Un arrêté du maire de désignation a donc été pris afin de ne pas retarder cet enregistrement auprès de la CNIL.

Selon les informations transmises :

André POLKOWSKI : Délégué à la Protection des Données (DPD) de la communauté de communes

Anaïs BICREL : Déléguée à la Protection des Données de 6 communes du Sud de la CCHC :

- Saint-Thois,
- Laz,
- Saint Goazec,

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260626-20260606-DE

- Trégourez,
- Leuhan,
- Coray

Romain SANCHEZ : Délégué à la Protection des Données de 5 communes du Nord de la CCHC :

- Chateauneuf du Faou,
- Spezet,
- Plonevez du Faou,
- Landeleau,
- Collorec

La CCHC est toujours en réflexion concernant les modalités de fonctionnement du service RGPD.

Pour extrait certifié conforme, le 26 juin 2026
La secrétaire de séance, Laura LAZ

MAIRIE DE LAZ
29520

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Erwan Briand

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative